

L'enseignant spécialisé G

Aide spécialisée à dominante relationnelle

L'aide spécialisée à dominante relationnelle s'adresse à des élèves dont le comportement empêche les apprentissages.

L'aide relationnelle s'inscrit dans une démarche de rupture avec la pratique pédagogique. Elle n'est ni du « rattrapage », ni du soutien.

L'enseignant spécialisé propose d'être à l'écoute de l'enfant, de lui redonner l'estime de soi et le désir d'apprendre à travers le jeu, la création et l'expression.

Cette aide est entreprise en accord avec les différents partenaires (enfant, parents, enseignant) et en concertation avec l'équipe du RASED.

Elle ne peut être mise en place qu'après un entretien avec la famille.

Cette aide ne peut être proposée dans votre école.

INFORMATION AUX PARENTS 2022-2023

Certains enfants peuvent éprouver des difficultés à l'école : d'adaptation, de comportement, de langage, d'apprentissage...

L'école qui accueille votre enfant bénéficie de l'intervention d'un **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)**.

Cette structure d'aide se compose :

- D'un **psychologue**, Mr FORCHERON Pascal,
- D'une **enseignante spécialisée E** (aide spécialisée à dominante pédagogique), Mme ROCHE Chloé
- D'une **enseignante spécialisée E** (aide spécialisée à dominante pédagogique), Mme BONIN Corinne

Vous pouvez vous adresser à ces personnes :

- En laissant un message sur le répondeur du RASED
-

R.A.S.E.D.

Antenne Louis PETIT

15 rue du Pont Bordeaux
45800 Saint-Jean-de-Braye

02 38 83 74 20

Le psychologue

Avec l'accord et la participation de la famille, il analyse les difficultés de l'enfant à partir d'entretiens.

Il pratique des bilans psychologiques. Il s'appuie sur des observations en classe, des entretiens, des tests psychométriques, des situations de jeu, dessins, ...

Il travaille en partenariat avec les parents, les enseignants, les personnels du RASED, les centres spécialisés, les services sociaux.

Il recherche des aides susceptibles de faire évoluer la situation : conseils aux enseignants, soutien psychologique, orientation vers des centres de soins (CMP¹ ou CMPP²) ou des spécialistes privés.

Il participe également à l'orientation d'élèves vers des classes ou des établissements spécialisés.

Il favorise et prépare l'inclusion des enfants handicapés dans les classes en lien avec les enseignants référents de la MDPH³.

Il garantit la confidentialité et le respect de la personne. Les interventions du psychologue sont gratuites, demeurent confidentielles et ne figurent pas au dossier scolaire de l'enfant. Elles ont lieu dans l'école, durant les heures de classe.

1 CMP : Centre Médico-Psychologique ; 2 CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
3 MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'enseignante spécialisée E **Aide spécialisée à dominante pédagogique**

L'aide spécialisée à dominante pédagogique concerne des élèves pour lesquels les difficultés résistent aux aides apportées en classe par l'enseignant. L'enseignante spécialisée apporte une aide pour permettre à l'élève d'apprendre à apprendre dans les domaines de l'oral, de l'écrit, de la logique en petit groupe, individuellement ou en co intervention.

Elle permet à chaque élève :

- De prendre conscience de ses compétences,
- D'acquérir des stratégies d'apprentissage qu'il pourra réutiliser en classe,
- De mesurer ses progrès.

Elle travaille en relation avec l'enseignant, la famille et les autres partenaires de l'école.

L'aide se met en place suite à la demande de l'enseignant de la classe et en concertation avec l'équipe du RASED.

Dans le cadre de la prévention, l'enseignante spécialisée intervient dans le repérage du rythme d'entrée dans la lecture pour tous les élèves de CP et peut proposer une aide adaptée.